YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/FV/SM

DECISION N° 99/19

OBJET : Marché négocié pour la création d'une aire de stationnement sur un terrain communal situé rue Louis Delacarte à Yerres.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 274 et 308,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence adressé au BOAMP le 2 Décembre 1998 et publié dans le bulletin N°197 A du 10 Décembre 1998, édition « Travaux »,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation a été fixée au 21 Décembre 1998,

CONSIDERANT que les travaux font l'objet d'une décomposition en trois lots et estimés par l'administration ainsi qu'il suit:

- lot n° 1	l'éclairage public	45.800F H.T, soit	55.234,00F T.T.C
- lot n° 2	la mise en place de clôtures	102.000F H.T, soit	123.012,00F T.T.C
- lot n° 3	les travaux de V.R.D	367.850F H.T, soit	443.617,45F T.T.C

CONSIDERANT que dix entreprises ont été consultées que neuf d'entre elles ont remis une offre dans les délais,

DECIDE

DE signer le marché négocié relatif à la création d'une aire de stationnement sur un terrain communal situé rue Louis Delacarte avec les entreprises moins-disantes pour la réalisation desdits travaux, ainsi qu'il suit et avec les entreprises suivantes:

* lots n° 1 et n° 3 Eclairage public et V.R.D.attribués au :
Groupement Conjoint : SACER (mandataire) - ELALE

SACER
Route de Brières-les-Scellés
B.P 91
91152 ETAMPES Cedex

ELALE
21, Rue Louis Philippe
B.P 71
92204 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex

- lot n°1: Eclairage public 53.712,23F T.T.C

- lot n°3: V.R.D. 445.315,50F T.T.C

TOTAL: 499.027,73F T.T.C (solution de base)

* lot n°2: Clôtures attribué à :

EGC
25, Rue Charles Michel
B.P 118
77400 LAGNY-SUR-MARNE

TOTAL: 62.953,20F T.T.C

DIT que le montant total de l'opération s'élève à 561.980,93F T.T.C (cinq cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt francs et quatre vingt-treize centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 8, sous-fonction 822, article 231222.

DIT que la présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la commune et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry, pour son contrôle, et à Monsieur le receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 22 Janvier 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
- 2 FEV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

REÇU LE
- 2 JAN. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

206